

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Février 2014 : les achats de voitures par les ménages se redressent

En février 2014, 9 664 véhicules neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 0,8 % par rapport à février 2013. Cette croissance est la cinquième des six derniers mois. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules ont légèrement progressé (+ 1,5 %).

Les voitures particulières et commerciales, en baisse de 0,9 %, ont représenté 61 % des ventes du mois de février. 62 % d'entre elles sont des motorisations gazole. Les voitures hybrides et électriques sont en forte expansion (+ 42 % en année glissante). Sur douze mois, leur part de marché est de 3,4 %, un point de plus qu'il y a un an.

Parmi les autres catégories de véhicules, 1 600 utilitaires légers et 780 deux-roues motorisés ont été immatriculés le mois dernier dans la région. Comparés à février 2013, les achats de semi-remorques (+ 49 %) et de camions neufs (+ 51 %) se sont redressés. Le marché du machinisme agricole est demeuré très actif.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Février 2014

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Ensemble
Voiture particulière et commerciale	2 392	1 033	438	885	1 115	5 863
Cyclomoteur	153	76	14	43	100	386
Motocycle	135	77	31	76	76	395
Voiturette	15	17	4	13	15	64
Remorque légère et caravane	120	75	31	61	90	377
VASP léger	60	26	14	18	39	157
Autobus et autocar	-	8	2	4	2	16
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	749	349	114	188	228	1 628
Camion	40	24	3	30	24	121
Tracteur routier	35	40	14	20	21	130
Semi-remorque	32	15	11	4	44	106
Remorque lourde	3	5	-	2	1	11
VASP lourd	11	3	2	3	3	22
Tracteur agricole	67	57	26	18	55	223
Engin agricole (autre que tracteur)	51	42	20	20	32	165
Ensemble	3 863	1 847	724	1 385	1 845	9 664

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées chaque mois par le SOeS aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En février 2014, 5 863 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit un recul de 0,9 % par rapport à février 2013 voisin de celui observé en France métropolitaine (- 1,3 %).

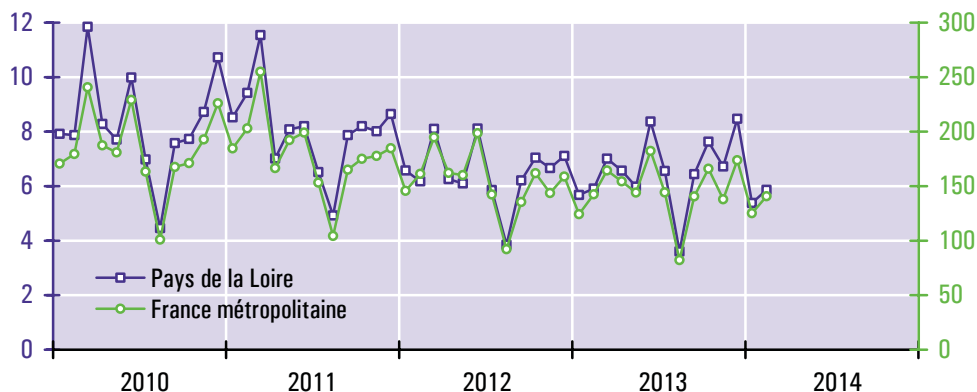
Le recul du marché régional a épargné les voitures équipées de motorisation essence dont les ventes ont bondi de 25 % en février. Les immatriculations de motorisation diesel se sont en revanche repliées de 11 %. En cumul annuel, elles ne représentent plus que 64 % des ventes de voitures neuves, sept points de moins qu'il y a douze mois.

Le renforcement de la part des voitures à essence, manifeste depuis un an, s'explique par le débat sur les méfaits du gazole sur la santé et par les menaces qui pèsent sur un renforcement de sa fiscalité. Le renchérissement du coût de fabrication des voitures diesel, lié aux normes européennes (Euro 5) de réduction des émissions polluantes, y contribue également.

2 350 véhicules hybrides et 317 modèles électriques ont été immatriculés au cours des douze derniers mois dans les Pays de la Loire, représentant respectivement 3,0 % et 0,4 % des ventes totales d'automobiles.

39 % des voitures ont été acquises en février par des personnes morales (administrations, sociétés ou professionnels indépendants), trois points de moins qu'au cours des douze derniers mois. Les achats des personnes physiques (ménages), se sont accrues de 4,9 % par rapport à février 2013 ; c'est seulement leur sixième augmentation depuis janvier 2012.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

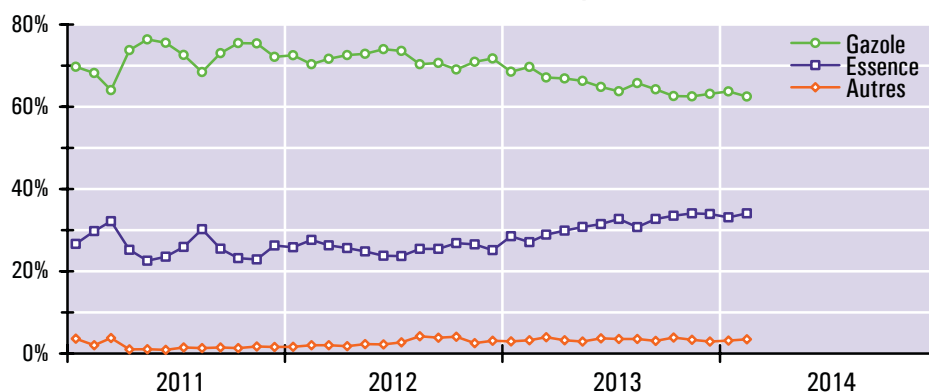
	Février 2014			Mars 2013 à février 2014		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 392	41 %	- 7 %	32 949	42 %	+ 8 %
Maine-et-Loire (49)	1 033	18 %	+ 1 %	13 649	17 %	- 5 %
Mayenne (53)	438	7 %	+ 3 %	5 626	7 %	- 3 %
Sarthe (72)	885	15 %	- 1 %	12 054	15 %	- 2 %
Vendée (85)	1 115	19 %	+ 12 %	14 339	18 %	+ 3 %
Gazole	3 663	62 %	- 11 %	50 613	64 %	- 8 %
Essence	1 998	34 %	+ 25 %	25 330	32 %	+ 28 %
Hybride	186	3 %	+ 10 %	2 350	3 %	+ 43 %
Electricité	15	0,3 %	- 29 %	317	0,4 %	+ 34 %
Autres motorisations	1	0,0 %	0 %	7	0,0 %	- 98 %
Personnes morales	2 270	39 %	- 9 %	32 910	42 %	+ 12 %
Personnes physiques	3 593	61 %	+ 5 %	45 707	58 %	- 4 %
Ensemble	5 863	100 %	- 1 %	78 617	100 %	+ 2 %

¹ Évolution entre les immatriculations de février 2014 et celles de février 2013

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

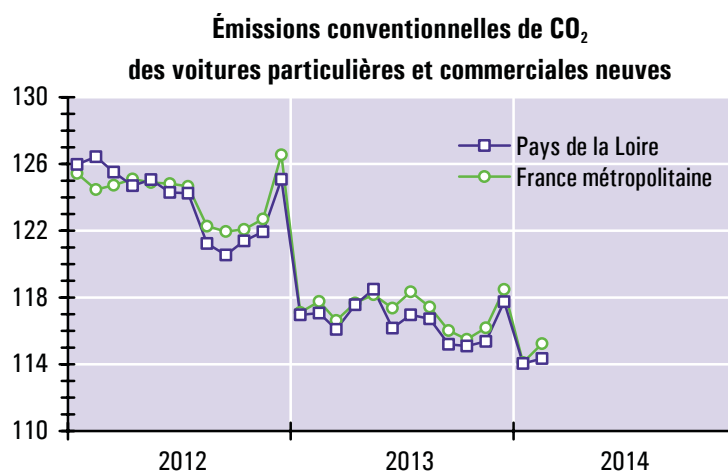
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en février 2014 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 114,3 grammes par km, soit une diminution de 2,3 % par rapport à février 2013. Cette baisse est liée aux durcissements du bonus-malus écologique intervenus en novembre 2013 et janvier 2014 ainsi qu'au lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus écologique.



Unité : grammes / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

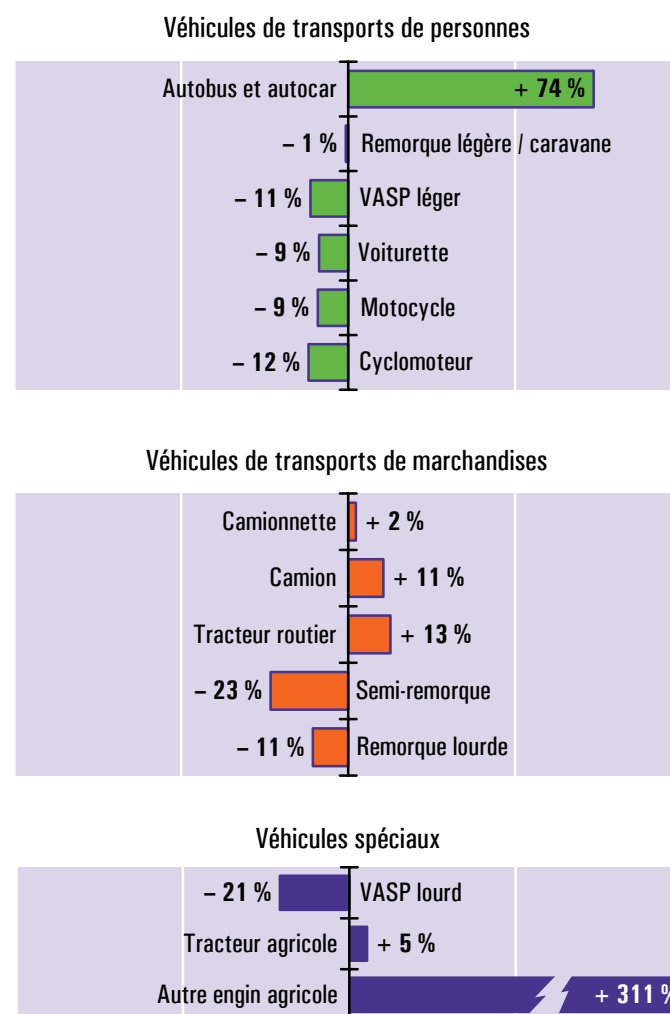
En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le segment des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de deux-roues motorisés, de voiturettes et de véhicules de loisir (remorques légères, caravanes et camping-cars) demeurent orientées à la baisse. Dans des volumes plus faibles (seize immatriculations neuves en février), les ventes d'autobus et d'autocars ont augmenté de 74 % sur douze mois.

Le marché des véhicules destinés aux transports de marchandises, qui s'était redressé lors des derniers mois de 2013, est à la recherche d'un second souffle en ce début d'année. En février, leurs immatriculations neuves n'ont augmenté que de 2 % par rapport au même mois de 2013. 82 % d'entre elles sont des camionnettes (de moins de 3,5 tonnes) ; en dépit d'un recul de 1 % le mois dernier, leurs ventes ont progressé de 2 % sur un an. Les immatriculations de camions neufs sont dynamiques : elles ont augmenté de 51 % en février et de 11 % sur les douze derniers mois.

Sur le segment des véhicules spéciaux, les immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs), obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2013, sont trois fois plus importantes qu'en 2012.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mars 2013 à février 2014) et celles des mêmes mois un an auparavant (mars 2012 à fév. 2013)
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

*Les immatriculations
de véhicules neufs
en Pays de la Loire*

Service connaissance
des territoires et évaluation
Division de l'observation,
des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur
de la publication :
Hubert Ferry-Wilczek

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2014

Document téléchargeable sur le site internet de la DREAL :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/notes-mensuelles-sur-les-a2474.html>

Rédaction et mise en forme :

Denis DOUILLARD

denis.douillard@developpement-durable.gouv.fr